



FONDS SOCIAL DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

TERMES DE REFERENCE ET ÉTENDUE DES SERVICES

SPECIALISTE EN SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES

[La candidature des femmes est vivement encouragée](#)

Projet STEP 2 _ Financement Banque Mondiale (IDA 6665-ZR/D6420-ZR)

1. CONTEXTE

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (DRC) a obtenu un financement de la Banque mondiale (BM) à hauteur de USD 445 millions pour financer le Projet « STEP 2 », financement additionnel au Projet pour la Stabilisation de l'Est de la RDC pour la Paix (« STEP »). Le Ministère des Finances, autorité de tutelle du projet, a signé un Accord Subsidiaire avec le Fonds Social de la RDC (FSRDC) pour l'exécution du Projet.

Ce projet de protection sociale a pour objectif d'améliorer l'accès aux moyens de subsistance et aux infrastructures socio-économiques dans les communautés vulnérables du pays. Le Projet STEP 2 comprend cinq composantes : trois composantes techniques, une composante de gestion, et une composante d'intervention d'urgence. Les composantes techniques comprennent, entre autres, la construction et réhabilitation d'infrastructures communautaires, un large programme de filets sociaux, et un appui à la structuration du secteur social. Cinq provinces seront initialement bénéficiaires du projet : Kasai Central, Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu, Nord Ubangi.

A ce titre, le FSRDC recrute un **Spécialiste en Sauvegardes Environnementales (SSAE)** pour intégrer l'équipe dédiée à la mise en œuvre du Projet STEP 2.

Les détails sur le Projet et sur le FSRDC peuvent être obtenus sur les liens suivants :

<https://projects.worldbank.org/en/projects-operations/project-detail/P171821>

<https://www.fondsociel.cd/>

2. DEFIS

- La mise en œuvre du Projet requiert un **suivi rapproché** des activités dans **1 000 communautés** dans plusieurs provinces, soit une multitude de sites à gérer en même temps et un très **grand nombre de bénéficiaires**, estimés à 2.5 millions.
- Le Projet comprend une large composante de **réhabilitation et construction des infrastructures communautaires**, ainsi qu'une **sous-composante d'entretien des voiries** à travers des travaux à haute intensité de main d'œuvres (THIMO), qui implique le control permanent de la **conformité au diverses exigences environnementales**.
- Le Projet requiert un **mécanisme de Gestion des plaintes (MGP) robuste** pour en assurer la redevabilité et la sauvegarde des bénéficiaires et des communautés.

- Le Projet nécessite un déploiement rapide et un rythme de mise en œuvre soutenu pour atteindre ses objectifs en **3 ans et demi**.

3. MANDAT

De façon générale, la mission du **SSAE** consiste à garantir la prise en compte effective des prescrits des politiques des sauvegardes environnementales applicables aux activités du projet STEP 2, conformément au Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du projet, ainsi que la mise en place et le fonctionnement effectif du mécanisme de gestion des plaintes (MGP).

De façon spécifique, le **SSAE** a pour attribution de :

a. Sur le plan technique

- Développer une vision prévisionnelle des questions environnementales, assurer l'intégration de celles-ci dans les activités à réaliser dans le cadre du Projet STEP 2 et apporter conseil à l'Unité de Gestion du projet en collaboration avec le Spécialiste en Sauvegardes Sociales ;
- Procéder à l'évaluation environnementale préliminaire (screening environnemental et social) de toutes les activités et en déterminer l'instrument adéquat à préparer avant leur mise en œuvre ;
- Assurer le suivi, l'évaluation et la supervision des travaux financés par le projet STEP 2 en vue d'apprécier l'effectivité de la prise en compte des mesures environnementales ;
- Appuyer les antennes provinciales du FSRDC dans le suivi de la prise en compte des aspects environnementaux par les prestataires (entreprises, bureaux d'études, etc.), par le renforcement des capacités requis par chaque acteur à différents niveaux de réalisations des activités ;
- Assurer la cohérence et la qualité des données recueillies par les chargés des sauvegardes environnementales et sociales dans les bureaux provinciaux, et concilier celles-ci avec les données du système MARTA* en vue de l'élaboration des différents rapports environnementaux et sociaux ;
- Travailler en étroite collaboration avec le Spécialiste en Sauvegardes Sociales pour mieux prendre en compte les préoccupations environnementales et sociales à chaque niveau, et faciliter le processus d'alimentation et d'actualisation des données ;
- Ensemble avec le Spécialiste en Sauvegardes Sociales, s'assurer du respect et du fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) du projet STEP 2 ;
- Appuyer la Coordination Générale du FSRDC dans la réponse à toute demande de données sur le Programme émanant du Gouvernement, de la Banque Mondiale ou d'autres partenaires en matières environnementales et sociales ;
- Assurer la préparation technique des missions de supervision et de revue de la Banque mondiale et veiller au suivi de la mise en place des recommandations relatives aux sauvegardes ;
- Contribuer et participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de travail et budget annuels.

* *Monitoring Automated for Real Time Analysis* (MARTA) est le système de supervision à distance basée sur la plateforme KoboToolbox, qui a été développé par le FSRDC pour le suivi des activités de travaux.

b. En matière d'études et suivi des indicateurs

- Contribuer au développement des indicateurs des activités environnementales et sociales (indicateurs de procédures, d'impacts et de résultats) ainsi que leurs outils de suivi selon les modalités figurant dans le plan cadre ;
- Assurer la coordination du suivi des indicateurs de performances environnementales des activités du projet STEP 2 en fonction de l'évolution de la problématique au niveau de la zone du Projet ;
- Définir les besoins en études et/ou audits nécessaires pour un bon suivi environnemental, élaborer les termes de référence de ces études et audits, assurer le suivi de la réalisation et la diffusion des résultats ;
- Produire les termes de référence des Etudes d'Impacts Environnemental et social (EIES), des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ou autres rapports d'évaluations environnementales appropriés en collaboration avec le spécialiste en sauvegardes sociales et les faire valider auprès de l'Agence Congolaise de l'Environnement, le cas échéant ;
- Procéder en appui avec les chargés des sauvegardes environnementales et sociales à l'identification d'impacts environnementaux potentiels non suffisamment identifiés ou traités par les communautés ou les entrepreneurs et y apporter des mesures d'atténuation ou un plan de mise en conformité (PMC) ;
- Analyser et valider en collaboration avec le Spécialiste en Sauvegardes Sociales les rapports d'évaluations environnementales (EIES, PGES, Audit, etc.), et accompagner la coordination du projet dans leur validation par l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) ;
- Veiller à l'intégration des prescriptions environnementales dans les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) et/ou Dossier de demande de cotation (DDC) ainsi que dans le contrat des prestataires (PME, BE) et les conventions des Agence locales d'exécutions (ALE) ;
- Veiller à l'intégration des mesures d'atténuation et la prise en compte de leur coût dans le coût des sous-projets lors de l'élaboration des DAO et/ou DDC.

c. En matière de coordination

- Définir un plan organisationnel standard et quotidien pour la gestion de performance, la supervision et l'appui des chargés des sauvegardes environnementales et sociales dans les antennes provinciales du FSRDC ;
- Concevoir et mettre à la disposition des chargés des sauvegardes environnementales et sociales, les outils de mise en œuvre et/ou de suivi des sauvegardes environnementales au niveau des antennes provinciales ;
- Suivre et évaluer la mise en œuvre des Plans de travail opérationnels trimestriels des chargés des sauvegardes environnementales et sociales des antennes provinciales ;
- Assurer le suivi des performances des acteurs institutionnels, des prestataires dans la gestion des questions environnementales ;
- Assurer le bon fonctionnement du MGP et la coordination des comités de gestions de plaintes (CGP) au niveau de chaque site d'intervention du projet STEP 2, en étroite collaboration avec le Spécialiste en Sauvegardes Sociales.

d. En matière de renforcement de capacité

- Identifier, en collaboration avec le Spécialiste en Sauvegardes Sociales et les chargés des sauvegardes environnementales et sociales, les besoins en formations et renforcement des capacités des intervenants (personnel du projet, partenaires et prestataires) sur les questions environnementales ;

- Assurer l'appropriation des instruments de gestion environnementale du projet STEP 2 par l'équipe du FSRDC, les partenaires impliqués dans sa mise en œuvre et les bénéficiaires, notamment, Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ;
- Former les entités partenaires et les membres du staff du Projet à la bonne tenue des outils de collecte des données environnementales ;
- Sensibiliser les décideurs et les différents partenaires sur la nécessité de la prise en compte des questions environnementales dans la mise en œuvre des sous-projets et activités du projet STEP 2 ;

e. En matière de reportage

- Produire dans le délai prescrit les rapports trimestriels, semestriels et annuels des activités en collaboration avec le Spécialiste en Sauvegardes Sociales et les chargés des sauvegardes environnementales et sociales ;
- Produire les rapports circonstanciels en cas d'incident ou d'accident et les transmettre immédiatement au Chargé des Opérations ;
- Développer un système d'alerte et attirer l'attention du Chargé des Opérations sur les retards constatés dans la mise en œuvre des exigences environnementales.

4. RESULTATS ESCOMPTES

Les critères suivants seront utilisés pour l'évaluation de la performance du **SSAE** :

- Le plan organisationnel standard de gestion, supervision et appui des chargés des sauvegardes environnementales et sociales est mis à jour régulièrement selon l'évolution des activités du projet ;
- Le rapport de formation des partenaires et staffs du FSRDC sur les exigences environnementales du Projet est mis à jour régulièrement et reflète le niveau d'avancement des activités ;
- Les rapports requis (périodiques, trimestriels, semestriels, annuels) sont produits et transmis régulièrement au COP et à la Banque mondiale dans le délai ;
- Les activités liées aux aspects environnementaux prévues dans le budget et chronogramme sous sa responsabilité sont dans le délai et exécutés à 100%.

5. SUPERVISION HIERARCHIQUE

Placé sous l'autorité institutionnelle du Coordonnateur Général du FSRDC, le COP du Projet STEP 2 supervise et évalue les performances du **SSAE**.

Ce dernier travaillera en étroite collaboration avec les autres experts du Projet et les personnels de la Coordination Générale du FSRDC (en particulier le Directeur Technique).

6. QUALIFICATIONS ET APTITUDES

Les qualifications et aptitudes **indispensables** pour cette mission sont les suivantes :

- Être titulaire d'un **diplôme d'étude supérieur (BAC+5)** ou un diplôme supérieur équivalent en génie civile ou rurale, science de l'environnement, ou autre domaine connexe ;
- Avoir une expertise technique avérée d'**au moins 7 ans dans le domaine de l'évaluation environnementale** des projets de bâtiments et travaux publics ;
- Avoir une expérience professionnelle d'**au moins 3 ans au moins en qualité de Spécialiste en Sauvegardes Environnementales** dans une organisation internationale ou un projet sur financement international ;

- Avoir une bonne connaissance des **politiques de sauvegardes environnementales et sociales** de la **Banque Mondiale** et de législation nationale en matière d'environnement ;
- Posséder une très bonne maîtrise du **français**.

En plus, les qualifications et aptitudes suivantes sont un atout :

- Avoir une expérience des projets de développement communautaire et de protection sociale financés par les bailleurs internationaux, de préférence la Banque mondiale ;
- Avoir une bonne capacité d'analyse, de rédaction et de synthèse, un esprit d'initiative et de la rigueur dans le traitement des dossiers ;
- Être capable de communiquer en lingala ou Swahili et Tshiluba ainsi qu'en anglais ;
- Être apte à travailler dans une équipe multidisciplinaire ;
- Avoir une très forte motivation pour une mission compliquée, et être très dynamique.

7. LIEU ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le **SSAE** travaillera à Kinshasa, au siège du FSRDC, où sont aménagés des bureaux pour l'équipe du Projet et effectuera de fréquentes missions sur le terrain.

Le Projet mettra à la disposition du **SSAE** les équipements et matériels nécessaires à l'exercice de sa mission. En cas de déplacement, le Spécialiste Sauvegardes Environnementales travaillera dans les bureaux provinciaux du FSRDC, équipés d'internet.

8. CONDITIONS DE CONTRAT

- Disponibilité immédiate ;
- 12 mois, renouvelable sur la base de l'évaluation des performances ; après une période probatoire de 6 mois et avis de non-objection de la BM
- Type de contrat : contrat-type au forfait mensuel, signé entre le Coordonnateur Général du FSRDC et le **SSAE** après avis de non-objection de la Banque Mondiale ;
- Rémunération et frais divers : salaire attractif, montant et modalités de paiement négociés, billet A/R et frais d'installation, de communication et d'assurance maladie et cotisation sociale.

Cette mission du **SSAE** est entièrement financée sur les Fonds de la Banque Mondiale versés sur un compte dédié du FSRDC. Toute prestation externe du **SSAE** devra obtenir l'autorisation préalable et sera sans rémunération additionnelle pour autant qu'il dispose d'un contrat à plein temps (100 %) avec le FSRDC.

9. METHODE DE RECRUTEMENT

Le Consultant sera recruté sur la base de ses qualifications académiques, de son expérience professionnelle pertinente et de sa capacité à réaliser la mission. Les étapes du recrutement sont les suivantes : (i) présélection des candidats sur la base des qualifications et aptitudes indispensables ; (ii) comparaison des dossiers de candidature, (iii) entretien individuel des trois meilleurs candidats de la liste restreinte, et (iv) avis de non-objection de la BM sur le candidat retenu.

Chaque candidat devra fournir :

1 - Un **curriculum vitae** (3 pages maximum et en PDF), comprenant deux références que le FSRDC peut contacter par email.



2 - Une **lettre de motivation** (2 pages maximum et en PDF) précisant (a) la formation utile, (b) l'expérience pertinente, (c) la valeur ajoutée à apporter par le candidat face aux défis de la mise en œuvre du Projet et (d) la disponibilité immédiate du candidat.

Les certificats et diplômes ne doivent pas être joints au dossier de candidature. Les preuves du niveau d'instruction et de l'expérience seront exigées des candidats sélectionnés après leur entretien.

Le non-respect de ces dispositions entraînera le rejet automatique de la candidature.

A envoyer avant le **22 Octobre 2020** à minuit (heure de Kinshasa), aux **deux** adresses email suivantes : fondsocalrdc@fondsocal.cd et fondsocalrdc@yahoo.fr avec en objet le titre du poste et le nom du candidat (**STEP 2 – Spécialiste en Sauvegardes Environnementales – Prénom Nom**) et les deux pièces jointes.